

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05076

Numéro SIREN : 834 165 540

Nom ou dénomination : AU FOURNIL DE WISSOUS

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 9868

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/9868

Déposant :

Nom/dénomination : AU FOURNIL DE WISSOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 834 165 540

N° gestion : 2017 B 05076





Le : 03 SEP. 2020

Numéro: 9868

AU FOURNIL DE WISSOUS
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège Social : 170, rue d'Antony 91320 WISSOUS

RCS : EVRY 834 165 540

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

(affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice net** de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la somme de **37.434 euros**, comme suit :

- Au poste « RESERVE LEGALE » 500 Euros
- Au poste « REPORT A NOUVEAU » 36.934 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a lieu à aucune distribution de dividende

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

« Pour copie certifiée conforme »

La Présidente



Désignation de l'entreprise		SAS FOURNIL DE WISSOUS			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		170 ROUTE D ANTONY			91320 WISSOUS		
Numéro SIRET *		8 3 4 1 6 5 5 4 0 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 3			Durée de l'exercice précédent * 1 2		
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 1 8		
					Exercice N-1 clos le		
					2 0 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	211 500	012		211 500
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	53 857	030	4 045	49 812
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	265 357	048	4 045	261 312
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	6 303	052		6 303
	Marchandises *		060	1 599	062		1 599
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 635	070		6 635
		Autres * (3)	072	1 657	074		1 657
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	32 482	086		32 482
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	48 677	098		48 677	
Total général (I+II)		110	314 034	112	4 045	309 989	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		132		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			37 434	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			42 434	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			209 032	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			24 246	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	10 104	172	34 277	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			267 554		
Total général (I + II + III)		180			309 989		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		174 009
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		265 357
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 101321 en Euros

Certifié conforme
SODRACO



Formulaire obligatoire (article 202, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 1 8]						[2 0 1 2 2 0 1 7]				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209							210			
	Production vendue	biens			215	258 880						214		
		services *			217	51						218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222				
	Production immobilisée *									224				
	Subventions d'exploitation reçues									226				
	Autres produits			11 999						230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				270 930						232			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			26 644						234			
		Variation de stock (marchandises) *			(1 599)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				58 886						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				(6 303)						240				
Autres charges externes * :		dont crédit bail :		2 229		- immobilier						242	67 693	
		mobilier												
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)		243							244	7 676		
Rémunérations du personnel *				56 629						250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				10 692						252				
Dotations aux amortissements *				4 045						254				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262	390			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)				224 753						264			
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				46 177						270			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)						280				
	Produits exceptionnels			(IV)						290				
	Charges financières			(V)						294	5 177			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348										
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)						306	3 565			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				37 434						310			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	37 434 314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles *				322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						3 565			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997									
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 undecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 duodecies)	138	342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991	Filets de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	350					
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992						
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		40 999		354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		40 999		372				



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOURNIL DE WISSOUS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
			ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	211 500	404		406	211 500	211 500
	Autres	410	412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426		
	Constructions	430	432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	23 500	444		446	23 500	23 500
	Installations générales agencements divers	450	452	28 357	454		456	28 357	28 357
	Matériel de transport	460	462	2 000	464		466	2 000	2 000
	Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476		
	Immobilisations financières	480	482		484		486		
	TOTAL	490	492	2 65 357	494		496	2 65 357	2 65 357

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
			IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502		504		506	
	Terrains	510	512		514		516	
	Constructions	520	522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	2 945	534		536	2 945
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	1 036	544		546	1 036
	Matériel de transport	550	552	64	554		556	64
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566	
	TOTAL	570	572	4 045	574		576	4 045

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		1	2	3	4	5
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
		6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595	
	Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
	TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS FOURNIL DE WISSOUS Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		666	
TOTAL		680		682		684		686		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 343
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 677
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.
 Dossier N° 101321 en Euros.

SODRACO



5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOURNIL DE WISSOUS				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 21/12/2017		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois		
				1	3	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	5	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	258 930	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	258 930	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	234	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	7 902	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	11 765	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	19 901	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	100 513	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	30 754	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	390	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	131 657	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	147 175
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	147 175	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	251 932	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026				
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation				186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

